



Projet éolien de Méry-la-Bataille

Forum d'information – Compte-rendu

Salle des fêtes de Méry-La-Bataille
 Jeudi 29 septembre 2022

Sommaire

1. Introduction	3
2. Les participants	4
3. Synthèse des éléments présentés et des échanges	5
4. Les prochaines étapes	21
5. Contacts	22

1. Introduction

Depuis 2021, la société Enertrag étudie la possibilité de développer un projet éolien sur la commune de Méry-la-Bataille dans l'Oise. Une double zone d'étude a été définie au Nord et au Sud de la commune, sur des parcelles privées.

Nous sommes au commencement de la phase de développement du projet éolien et nous débutons les études. Ces études nous permettent de vérifier la faisabilité du projet sur les zones identifiées. Elles sont réalisées par des bureaux d'études indépendants, experts dans les domaines de l'analyse environnementale, acoustique, paysagère et du vent.

Dans le cadre du développement du projet, nous avons organisé un deuxième forum d'information le jeudi 29 septembre 2022, qui s'est tenu de 18h00 à 20h00 à la salle des fêtes communale. Les objectifs de ce forum d'information étaient de :

- Présenter l'état d'avancement du projet éolien,
- Présenter les études qui seront réalisées autour du projet, avec notamment un focus sur le mât de mesure, et répondre à toutes vos questions les concernant ;
- Débuter la consultation en vue de baptiser le projet.

Vous trouverez ci-après les différents supports d'information présentés, la synthèse des échanges comprenant les questions et les remarques des participants ainsi que les réponses apportées par le développeur Enertrag. Ces éléments sont structurés par thématique.

2. Les participants

La session de ce forum d'information a rassemblé une dizaine de personnes de la commune de Méry-la-Bataille.

Les équipes d'Enertrag et de Demopolis Concertation étaient présentes afin de répondre au mieux aux questions des riverains :

Enertrag, France :

- HUAULMÉ Héloïse, Chargée d'études vent et acoustique chez Enertrag
- PELLET Paul, Chef de projet chez Enertrag
- RICOSSE Paul, Responsable Concertation et dialogue territorial chez Enertrag

Demopolis Concertation :

- GONZALEZ Mathilde, Consultante
- HAFFNER Lorette, Cheffe de projet

3. Synthèse des éléments présentés et des échanges

Les participants au forum d'information ont eu l'occasion de s'informer sur le projet éolien à l'étude et de comprendre le fonctionnement du mât de mesure par le biais de différentes affiches. Nous avons relevé l'ensemble des questions qui ont été posées lors des échanges.

L'ensemble des supports présentés est consultable sur la plateforme participative du projet à l'adresse suivante : www.projeteolien-mery-la-bataille.fr.

3.1 Présentation de l'équipe d'Enertrag

Cette affiche présente l'entreprise chargée de l'étude et du développement du projet éolien à Méry-la-Bataille.



ENERTRAG



Qui sommes-nous ?

Fondé en 1992 en Allemagne, ENERTRAG est l'un des principaux producteurs d'énergies renouvelables en Europe.

En France ENERTRAG emploie 90 personnes, dont des équipes dédiées qui sillonnent une grande partie du territoire national.

L'entreprise innove et développe des solutions d'énergies renouvelables : solaires, éoliennes et d'hydrogène. De la naissance d'un projet à la production d'électricité d'origine renouvelable et jusqu'au démantèlement, ENERTRAG couvre chacune des étapes de la chaîne de production de l'énergie. ENERTRAG développe et commercialise également des technologies et des produits qui permettent de rendre ses installations éoliennes encore plus intelligentes.

Grâce à son expérience, ENERTRAG contribue à la réalisation des objectifs de protection climatique européens et permet l'exploitation rentable de ressources éoliennes.

ENERTRAG est signataire des chartes éthiques de la profession éolienne (Amorce, FEE) et membre de l'association France Énergie Éolienne qui représente l'ensemble des acteurs de la filière éolienne française : développeurs de parcs, exploitants, industriels, équipementiers, bureaux d'études. Les 325 entreprises membres de FEE ont construit plus de 90% des turbines installées sur le territoire français et en exploitent plus de 85%.

Les chiffres clés

- 50 parcs développés et mis en service
- 189 éoliennes en exploitation
- 396 MW de puissance installée sur le territoire
- 450 000 foyers alimentés en énergie renouvelable chaque année

Nos valeurs

- > Anticipation
- > Sérieux
- > Solutions durables
- > Esprit d'équipe
- > Concertation
- > Transparence
- > Dialogue

Pour plus d'informations :
www.france.enertrag.com

mazars

3.2 Le projet éolien de Méry-la-Bataille

Ce support présente les deux zones d'études étudiées pour l'instant par le développeur. Ce sont les études réalisées en cette fin d'année et en 2023 qui permettront de dégager la zone d'implantation la plus intéressante.



LE PROJET ÉOLIEN DE MÉRY-LA-BATAILLE

Le projet à l'étude

Depuis 2021, la société Enertrag étudie la possibilité de développer un projet éolien sur la commune de Méry-la-Bataille dans l'Oise. Une double zone d'études a été définie au Nord et au Sud de la commune, sur des parcelles privées.

Différentes études seront lancées au cours de l'année 2022 afin de vérifier la faisabilité de ce projet sur les zones identifiées. Leur réalisation sera confiée à des bureaux d'études indépendants, experts dans les domaines de l'analyse environnementale, acoustique, paysagère et du vent.

La zone d'étude

La zone d'étude du projet est délimitée en bleu.



Les chiffres clés

 4 à 5 éoliennes

 >500 m de distance aux habitations

 200 m de hauteur en bout de pale maximum

Le calendrier prévisionnel du projet



Pour plus d'informations :
www.projeteolien-mery-la-bataille.fr

mazats

Vous trouverez ci-dessous les questions qui ont été posées autour de cette thématique :

Question d'un participant : « Quelle sera la hauteur des futures éoliennes ? »

Réponse d'Enertrag : Les éoliennes envisagées pour le moment mesureraient 200 mètres en bout de pales au maximum. Ce qui signifie que la nacelle se trouvera à environ 120 mètres du sol. Pour vous donner un point de comparaison, le mât de mesure situé sur votre commune aujourd'hui mesure 120 mètres (124,5 avec l'antenne).

Question d'un participant : « C'est vrai qu'EDF achète plus cher l'électricité d'une éolienne ? »

Réponse d'Enertrag : Afin de soutenir l'émergence des énergies renouvelables, l'État français avait mis en place un tarif de vente d'électricité garanti (plutôt que des investissements ou subventions). Le producteur vendait donc son électricité à EDF au prix convenu et l'Etat remboursait à EDF la différence par rapport au prix du marché (EDF servant donc d'intermédiaire à l'Etat dans le cas présent).

Initialement, l'Etat fixait un tarif valable pendant 15 ans. Désormais, les producteurs d'électricité éolienne doivent participer à un appel d'offre national (ce qui permet de réduire les coûts) pour obtenir un tarif garanti pendant 20 ans.

Mais aujourd'hui avec la crise de l'énergie en Europe, le prix de vente de l'électricité sur le marché a explosé (lors du forum, il variait entre [520 et 605 €/MWh](#)), tandis que le prix de l'éolien reste plafonné à environ 60 €/MWh. Les producteurs continuent donc de vendre à ce prix et c'est l'Etat qui perçoit la différence.

On estime que d'ici 2024, l'Etat aura perçu 14,4 milliards d'euros grâce à l'éolien, soit la totalité des subventions accordées à la filière depuis sa création !

Question d'un participant : « Est-ce qu'il y aura une éolienne à l'endroit du mât de mesure ? »

Réponse d'Enertrag : Non, pas nécessairement. Nous ne savons pas pour l'instant où seront implantées les éoliennes. L'implantation dépendra du résultat des études qui viennent juste d'être lancées, ainsi que de la concertation que nous effectuerons ensemble.

3.3 Présentation du cycle de vie d'une éolienne

Cette affiche vous communique des informations sur l'éolien et le démantèlement des machines.



LE CYCLE DE VIE D'UNE ÉOLIENNE

La durée de vie d'une éolienne

selon l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), la durée de vie moyenne d'une éolienne est de 20 à 30 ans.

Une fois cette durée écoulée, 2 options :

- ▶ **Le démantèlement intégral** : démontage des machines et restitution du terrain dans son état initial.
- ▶ **Le repowering** : remplacement du parc par des éoliennes de nouvelles générations. Cette option n'est envisageable qu'après réalisation de nouvelles études et demande d'une nouvelle autorisation du Préfet.

Tout savoir sur le démantèlement

Les règles du démantèlement sont aujourd'hui parfaitement connues et encadrées par la loi. L'article R.515-106 du Code de l'environnement et l'arrêté du 19 décembre 2021 précisent les modalités de démantèlement des parcs éoliens, qui incombent au développeur.

Que comprennent les opérations de démantèlement ?

- ▶ **L'enlèvement** des installations de production (éoliennes) ;
- ▶ **Le retrait** des installations électriques (câbles et postes) ;
- ▶ **L'excavation totale** des fondations en béton sur les terrains et le remplacement par des terres comparables à celles situées à proximité. Cette obligation légale est rappelée dans les contrats de location signés avec les propriétaires/exploitants ;
- ▶ **La remise en état** du site, c'est-à-dire le décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès si demandé ;
- ▶ **La réutilisation, le recyclage, la valorisation et l'élimination** des déchets de démolition et de démantèlement via les filières dûment autorisées à cet effet.

Zoom sur le recyclage



Environ 90% de la masse totale d'une éolienne se recycle

La composition d'une éolienne :

- ▶ 90% d'acier et de béton,
- ▶ 7% de résine et fibre de verre, de carbone (contenues dans les pales)
- ▶ 3% de cuivre et d'aluminium.
- ▶ **L'acier et le béton, le cuivre et l'aluminium sont recyclables à 100%.**
- ▶ **Les pales sont plus difficiles à recycler.** Des travaux de recherche sont conduits pour améliorer leur conception et leur valorisation.

Combien coûte le démantèlement ?



Le coût du démantèlement est entièrement supporté par le développeur. Il est régulièrement réévalué en fonction du contexte économique français. **Il prévoit la provision de :**

- ▶ 50 000€ / éolienne d'une puissance inférieure ou égale à 2 MW
- ▶ + 25 000€ additionnels par MW supplémentaire pour toute machine d'une puissance supérieure à 2 MW.

Exemple : Pour une machine de 4,2 MW (puissance prévisionnelle sur le parc de Mery la Bataille), le coût du démantèlement sera de 105 000€.

Que se passe-t-il en cas de faillite du développeur ?

Si la société à l'initiative de la construction du parc fait faillite, c'est la société mère qui se porte garante et prend en charge le coût du démantèlement. En cas de faillite en chaîne, les provisions consignées à la Caisse des Dépôts et Consignations sont utilisées par l'Etat afin d'assurer le démantèlement du parc.

Ce mécanisme évite ainsi que le démantèlement n'incombe aux propriétaires des parcelles ou aux communes sur lesquelles sont implantées les éoliennes.

Pour plus d'informations :
www.projeteolien-mery-la-bataille.fr

mazars

Vous trouverez ci-dessous les questions qui ont été posées autour de cette thématique :

Question d'un participant : « Quelle est la durée de vie d'une éolienne ? »

Réponse d'Enertrag : Aujourd'hui, on considère qu'une éolienne a une durée de vie moyenne de 25 ans (source ADEME), mais varie entre 20 et 30 ans. Cela est dû à des aspects mécaniques, mais également au tarif d'achat de l'électricité, fixé et garanti sur 20 ans. Il arrive que des éoliennes soient remplacées en raison d'importantes évolutions technologiques après 20 ans.

Question d'un participant : « Qu'est-ce qui s'use le plus dans une éolienne ? »

Réponse d'Enertrag : Ce sont les pales et certains éléments mécaniques utilisés dans le processus de production de l'électricité qui s'usent le plus.

Question d'un participant : « Les éoliennes sont-elles toujours plus grandes ? »

Réponse d'Enertrag : Les éoliennes qui sont installées aujourd'hui sont plus grandes que celles installées il y a 15 ans. Elles sont aussi plus puissantes. Nous observons aujourd'hui les premiers repowering (remplacement d'anciennes éoliennes par des nouvelles). Lorsque les parcs sont remplacés, le nombre de machines est fortement réduit (à puissance équivalente), les éoliennes sont plus grandes et la production du parc plus importante.

Mais si la technologie a tendance à faire grandir les éoliennes, nous adaptons toujours la taille aux enjeux du territoire.

3.4 Présentation de la volonté de concertation qui anime Enertrag

Enertrag souhaite intégrer les habitants dans les décisions de construction du parc éolien de Méry-la-Bataille. Pour ce faire, l'entreprise a de fortes ambitions en matière de concertation.



CONCERTATION : UNE DEMARCHE OUVERTE A TOUS !

Une conviction : l'intelligence collective est créatrice de valeurs

Convaincu aujourd'hui qu'un tel projet de territoire ne peut se réaliser sans l'intégration des acteurs locaux aux réflexions sur ce dernier, ENERTRAG souhaite accompagner le développement de son projet d'une démarche de concertation volontaire, ouverte à l'ensemble des habitants de Méry-la-Bataille, afin que chacun puisse contribuer, à son niveau, à ce projet.

Une volonté : Permettre à chacun de prendre part au projet

Fidèle à ses valeurs d'ouverture et d'écoute, ENERTRAG a souhaité associer les habitants de Méry-la-Bataille au développement du projet, pour que celui-ci soit pensé avec et pour les acteurs locaux. La démarche de concertation associée permettra de :



Informier largement en proposant des contenus lisibles et accessibles au plus grand nombre et ainsi pouvoir suivre les avancées du projet et de la démarche de concertation qui y est associée ;



Échanger régulièrement, pour vous partager les actualités du projet mais également répondre aux questions que pourrait susciter ce dernier ;



Co-construire collectivement le projet, par le biais d'ateliers et de réunions thématiques pour que ce dernier s'intègre au mieux dans le paysage local et profite au plus grand nombre.

Une ambition : Proposer une démarche de concertation évolutive

Pour permettre une information large et complète de la population, ainsi que des moments d'échange et de réflexion autour du projet éolien de Méry-la-Bataille, nous vous proposons :

► **Des outils d'information** (site internet, flyers, lettres d'information) pour présenter les actualités du projet, répondre aux questions, partager les avancées des réflexions ;

► **Des sessions de porte-à-porte** pour vous rencontrer individuellement et échanger sur vos attentes et besoins en matière d'information et de concertation autour du projet ;

► **Des rendez-vous récurrents** pour vous partager les avancées du projet, vous inclure dans les réflexions techniques et travailler collectivement à son insertion locale.

Nous comptons sur vous pour nous faire part de vos attentes et de vos envies de travailler sur certaines thématiques du projet !

Envie de nous faire part de vos idées pour la démarche de concertation ?

Contactez-nous via le formulaire mis à disposition sur le site internet du projet
www.projeteolien-mery-la-bataille.fr

Pour plus d'informations :
www.projeteolien-mery-la-bataille.fr

mazars

Vous trouverez ci-dessous les questions qui ont été posées autour de cette thématique :

Question d'un participant : « Qu'est-ce que nous gagnons à avoir un parc éolien sur notre commune ? »

Réponse d'Enertrag : À nos yeux, un projet éolien est un véritable projet de territoire, qui dépasse largement la technique pure. C'est un élément avec lequel vous allez apprendre à vivre, qui apportera une énergie décarbonée, mais également des retombées économiques et fiscales. Via la concertation, des projets connexes (mesures d'accompagnement, que faire avec les retombées fiscales...) peuvent voir le jour et contribuer à l'émergence de ce « projet de territoire ».

Question d'un participant : « Pourquoi la mairie ne fait-elle pas d'information de son côté ? »

Réponse d'Enertrag : Il s'agit d'un projet privé, porté par la société Enertrag, qui a seule l'obligation d'informer et concerter au moment de l'enquête publique (la démarche de concertation actuellement en cours est une initiative volontariste d'Enertrag). Des actions complémentaires des communes sont possibles mais non obligatoires. A noter que la Mairie de Méry-la-Bataille a partagé de l'information sur l'application PanneauPocket, afin de relayer notamment les invitations aux événements de concertation du projet.

Question d'un participant : « Quel est le nom du projet ? »

Réponse d'Enertrag : Le projet n'a pour l'instant pas de nom. Cependant, c'est un sujet à l'ordre du jour ce soir ! Vous pouvez ainsi partager de premières propositions, que nous affinerons puis prioriserons en vue de vous dévoiler le nom officiel avant les congés de Noël. Nous comptons sur votre participation et vos idées !

3.5 Présentation des objectifs des études paysagères

Cette affiche présente les objectifs et la méthodologie des études paysagères.



LE PROJET ÉOLIEN DE MÉRY-LA-BATAILLE

L'étude paysagère

Les objectifs de l'étude :

- Déterminer les enjeux paysagers et patrimoniaux autour du projet, dans son aire immédiate, rapprochée et éloignée.
- Donner à voir le projet dans son environnement.

La méthodologie

- Réalisation de l'état initial et identification des enjeux liés au paysage
- Précision d'implantation
- Définition des impacts des variantes d'implantation (avec photomontages)
- Proposition de mesures de réduction ou de compensation.

Le territoire étudié

Autour de la zone d'étude du projet, 3 aires d'étude paysagère sont analysées par un bureau d'études indépendant : l'aire d'étude immédiate (cercle de 1km autour de la ZE), l'aire d'étude rapprochée (10km) et l'aire d'étude éloignée (20km).



Les éléments analysés

Dans le cadre d'un projet éolien, de nombreux aspects sont analysés en matière paysagère: les éléments patrimoniaux et touristiques importants, les structures du paysage, les perceptions visuelles et sociales.

Les photomontages : de quoi s'agit-il ?

Il s'agit d'une simulation du visuel que les riverains auraient si le parc était installé. Ceux-ci sont réalisés à partir de photos réelles, prises à différents endroits significatifs de la commune et des alentours.



Energie de photomontage (ébauche à visée pédagogique uniquement, l'implantation des éoliennes est encore non déterminée).

Pour plus d'informations :
www.projeteolien-mery-la-bataille.fr

Vous trouverez ci-dessous les questions qui ont été posées autour de cette thématique :

Question d'un participant : « Pourquoi les éoliennes sont-elles à 500 mètres des habitations ? »


Réponse d'Enertrag : La distance minimale imposée par la loi entre les éoliennes et les habitations est de 500 mètres. Cette distance a été fixée par le gouvernement dans la loi Grenelle II prenant en considération les émissions acoustiques d'un parc éolien et le changement dans l'environnement paysager.

Cette réglementation est une spécificité française puisque, par exemple, en Espagne, en Suède ou encore en Irlande, il n'existe aucune loi encadrant la distanciation minimale des éoliennes aux habitations, mais uniquement des recommandations.

Cela ne signifie cependant pas que les éoliennes de Méry seront précisément à 500 mètres des premières habitations, nous chercherons à nous éloigner autant que possible, dans le respect de ce que nous dévoilerons les études et des apports formulés en concertation.

3.6 Présentation des objectifs des études écologiques

Cette affiche présente les objectifs des études écologiques, la méthodologie appliquée et la méthode ERC (Éviter, Réduire, Compenser).



LE PROJET ÉOLIEN DE MÉRY-LA-BATAILLE

L'étude écologique

Une étude d'impact sur l'environnement est requise pour tout projet éolien. Elle est très importante lors de la constitution du dossier d'enquête publique. L'objectif de cette étude est de :

- Concevoir un projet respectueux de l'environnement, qui prenne en compte les enjeux et les sensibilités du lieu d'implantation.
- Informer l'autorité administrative compétente qui autorisera les éoliennes en se basant sur ces études.
- Informer le public et lui permettre de participer à la prise de décision.

La méthodologie

Cette étude se réalise sur un cycle écologique complet (1 an). Elle permet de recenser les habitats naturels ainsi que la faune et la flore du territoire, afin de vérifier que l'implantation du projet éolien est compatible avec le milieu naturel et de limiter l'impact du parc sur celui-ci.

- Réalisation d'un pré-diagnostic environnemental.
- Réalisation des études de terrain sur la flore, les habitats, les zones humides, l'hydrologie, l'avifaune, les chiroptères, les mammifères et l'entomofaune.
- Analyse des résultats.
- Elaboration des implantations possibles et choix de la meilleure variante.
- Définition des impacts et des mesures visant à les éviter, les réduire ou les compenser.


Le calendrier

L'étude écologique sera réalisée de janvier 2023 à janvier 2024. Il pourrait y avoir par la suite des études complémentaires.

Pour adapter le projet éolien aux spécificités du territoire, l'analyse des impacts potentiels permet de définir les mesures en suivant la doctrine « Éviter-Réduire-Compenser » (ERC) :

- **Éviter les impacts** : choix du site, localisation précise des éoliennes et des zones de travaux, sélection des périodes des travaux hors des périodes de nidification.
- **Réduire les impacts** : diminution de l'espace occupé dans les milieux naturels, positionnement des éoliennes pour éviter de faire obstacle aux déplacements des espèces, reconnexion des réseaux de haies...
- **Compenser les impacts** dans le cas où les mesures d'évitement et de réduction des impacts ne seraient pas suffisantes. Des mesures de compensation peuvent consister à créer ou restaurer des milieux d'intérêt écologique.

Pour plus d'informations :
www.projeteolien-mery-la-bataille.fr



Vous trouverez ci-dessous les questions qui ont été posées autour de cette thématique :

Question d'un participant : « Est-ce que le mât de mesure fourni des informations sur le passage des oiseaux ? »

Réponse d'Enertrag : Non, ce sont les écologues qui effectuent ce travail. Vous les verrez de temps en temps venir sur la commune. En revanche, le mât de mesure a des micros qui enregistrent les passages des chauves-souris. Ces données nous sont très utiles pour comprendre l'activité des chiroptères sur la zone.

Question d'un participant : « Pourquoi devons-nous attendre les écologues ? »

Réponse d'Enertrag : Les écologues mènent un travail sur les rapaces et les espèces d'oiseaux protégés. S'ils découvrent des espèces protégées sur votre territoire, alors cela pourrait impacter la faisabilité du projet.

3.7 Présentation des objectifs des études des vents

Cette affiche présente le mât de mesure et les outils qui y sont installés pour mesurer la direction et la force du vent, mais aussi le passage des chiroptères.



LE PROJET ÉOLIEN DE MÉRY-LA-BATAILLE

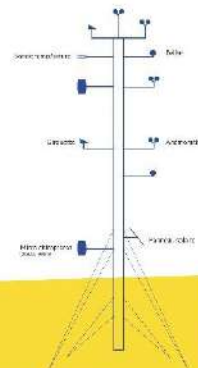
L'étude des vents

Dans le cadre du développement d'un projet éolien, l'étude des vents vise à vérifier si l'installation du parc est pertinente à l'emplacement identifié. Cette étude permet également de déterminer les modèles d'éoliennes les plus adaptés au territoire.

La méthodologie

Un mât de mesure a été installé sur la commune, il nous permettra de connaître et d'analyser :

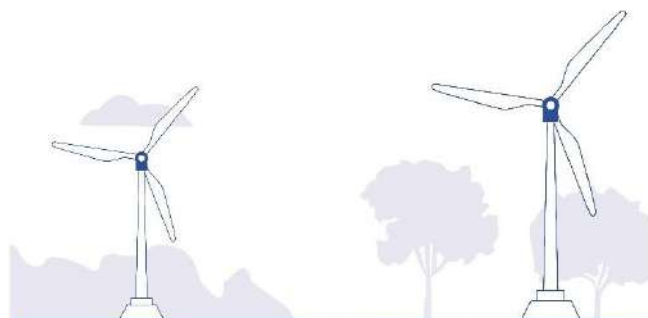
- La vitesse du vent : grâce à des anémomètres situés à différentes hauteurs
- La direction du vent : grâce à des girouettes
- L'activité des chauves-souris : grâce à des micros positionnés sur le mât.



Le saviez-vous ?

La France est le premier pays d'Europe en gisement de vent pour l'éolien terrestre et le 2^{ème} (derrière les îles Britanniques) pour l'éolien en mer.

Si une éolienne fonctionne avec des vents d'une vitesse comprise entre 10 et 90 km/h (au-delà, elle s'arrête pour des raisons de sécurité), on estime que sa puissance maximale est atteinte pour des vitesses entre 30 et 40 km/h.



Pour plus d'informations :
www.projeteolien-mery-la-bataille.fr

Vous trouverez ci-dessous les questions qui ont été posées autour de cette thématique :

Question d'un participant : « Puisque votre mât de mesure est plus petit que les futures éoliennes, comment savez-vous quel vent se trouvera 30 mètres plus haut ? »

Réponse d'Enertrag : Nous avons des outils qui nous permettent d'extrapoler le vent à partir des données effectivement enregistrées à plusieurs hauteurs. Nous savons que le vent suit une courbe exponentielle, ce qui signifie simplement que plus on monte en hauteur, plus il y a de vent.

À noter que si le mât est effectivement plus petit que la hauteur bout de pale maximale des futures éoliennes, sa hauteur est très proche des futures hauteurs de moyeu des éoliennes. C'est à cette hauteur que la connaissance de la vitesse est importante.

Question d'un participant : « Quels sont les vents dominants de la commune ? »

Réponse d'Enertrag : Les vents dominants sont Sud-Ouest – Nord-Est.

3.8 Présentation des objectifs des études acoustiques

Cette affiche vous présente la méthodologie des études acoustiques et le niveau sonore d'un parc éolien à proximité.



LE PROJET ÉOLIEN DE MÉRY-LA-BATAILLE

L'étude acoustique

L'étude acoustique permet d'étudier le contexte sonore d'un projet de parc éolien et d'évaluer son impact sonore prévisionnel sur les habitations à proximité.

La méthodologie

Des sonomètres sont installés au niveau des habitations les plus proches de la zone d'étude.

- Réalisation des mesures sur site pour connaître le bruit ambiant, sans parc éolien
- Calcul des émergences acoustiques pour un respect de la réglementation sonore (5dBA le jour et 3dBA la nuit si le bruit total est > à 35dBA)
- Optimisation du parc éolien (bridages éventuels)

Bon à savoir !

- > La réglementation acoustique française est la plus stricte d'Europe en matière d'éolien.
- > En moyenne, les éoliennes émettent 35 dB à 500m de distance.
- > Lorsque le parc éolien est construit, des contrôles sont réalisés pour s'assurer que le parc respecte bien la réglementation. Les émergences (différence entre le bruit avant et après le parc) sont limitées à 5 dBA le jour et à 3 dBA la nuit.
- > En cas de mesures non réglementaires, un système de bridage supplémentaire doit être mis en place.

Source : France Energie Eolienne

110	Lavion ou décollage
100	Le son d'un train double-train
105	Un concert Live rock
65	Un Moteur
55	Niveau d'ingrèsion
50	Niveau à l'intérieur
40	Une voiture
70	Une classe
60	La rue de ma fenêtre
55	Au pied d'une éolienne
40	Le silence
35	Une éolienne à 500 mètres
30	La chambre à coucher
20	Le vent léger
0	Niveau = 0 = c'est le « seuil d'audibilité »

Pour plus d'informations :
www.projeteolien-mery-la-bataille.fr



3.9 Consultation dédiée au nom du projet éolien

Nous souhaitons baptiser le projet éolien de Méry-la-Bataille et lui trouver un nom unique. Nous comptons sur votre participation pour nommer ce projet. Nous récolterons toutes les idées que vous nous donnerez au cours des prochains mois. Vous pouvez nous les transmettre sur le site web du projet ou lorsque nous nous rencontrerons (pour un porte-à-porte ou lors d'un événement). Nous organiserons ensuite un vote pour déterminer le nom du projet qui plaira le plus aux Mérysiens et Mérysiennes. Le nom sera dévoilé ensuite courant décembre !

Voilà les propositions formulées lors du Forum :

- Projet éolien des Violettes,
- Un jeu de mots avec Méry et éoliennes...

Toutes les contributions sont les bienvenues donc n'hésitez pas et laissez exprimer votre créativité !

4. Les prochaines étapes

Co-construction des études

Nous démarrerons prochainement les études acoustiques et les études paysagères. Dans le cadre de ces travaux, nous nous rencontrerons pour co-construire ces études. Parce que vous êtes les personnes qui connaissez le mieux votre territoire, nous solliciterons votre expertise pour construire un projet qui s'adapte le mieux aux spécificités de votre commune.

Pour retrouver toutes les informations sur le projet rendez-vous sur le site internet : www.projeteolien-mery-la-bataille.fr.

Vous pouvez également contacter le chef de projet si vous avez la moindre question ou information à lui communiquer.

5. Contacts

Pour joindre l'équipe projet d'ENERTRAG :

PELLET Paul

Mail : Paul.Pellet@enertrag.com

Tel : 06 75 03 54 09

Pour joindre l'équipe concertation de DEMOPOLIS :

GONZALEZ Mathilde

Mail : mathilde.gonzalez@demopolis-concertation.fr

Tel : 07 85 63 85 66

Ou rendez-vous sur le site internet du projet :
www.projeteolien-mery-la-bataille.fr